



Valorisation des Certificats d'économie d'énergie : présentation du dispositif mutualisé métropolitain

Webinaire ATEE: dispositif Eco-énergie tertiaire – 15 juin 2021

Quel intérêt de **valoriser les CEE** ?

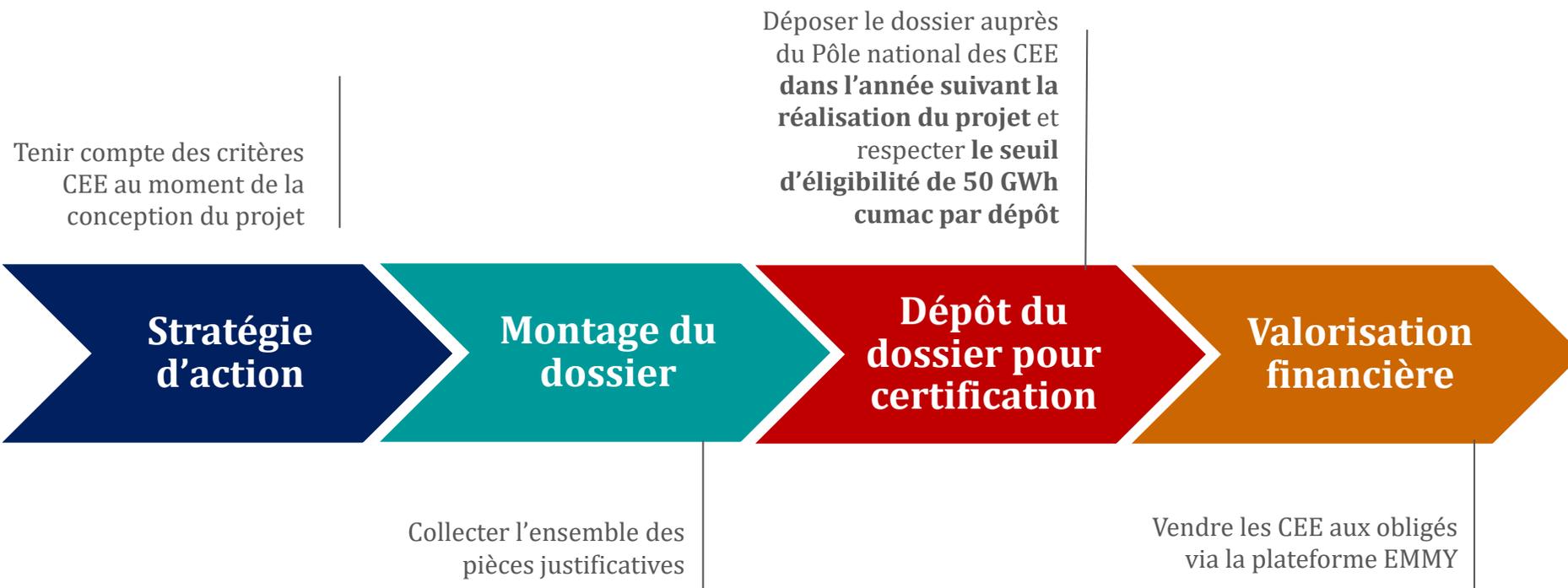
Dispositif peu utilisé aujourd'hui

- **Améliorer** la performance énergétique des **projets** en respectant les critères d'obtention des CEE



- Générer de **nouvelles recettes**

Comment sont valorisées les actions d'efficacité énergétique ?



⇒ Possibilité de faire des regroupements pour déposer collectivement des dossiers de demande de CEE et les vendre en masse sur le marché

Dispositif de **regroupement** à l'échelle de la Métropole

Contraintes
administratives et financières

Proposer aux communes un
nouveau service dans le cadre
de la rénovation durable de leur
patrimoine

Dépasser collectivement les
contraintes administratives du
dispositif

Quels
avantages
?

Un prix de vente négocié
et garanti

Optimiser le coût du service, en
développant notamment une
expertise interne

Création d'un dispositif métropolitain de valorisation des CEE

Conçu pour les directions de la MEL et les 95 communes



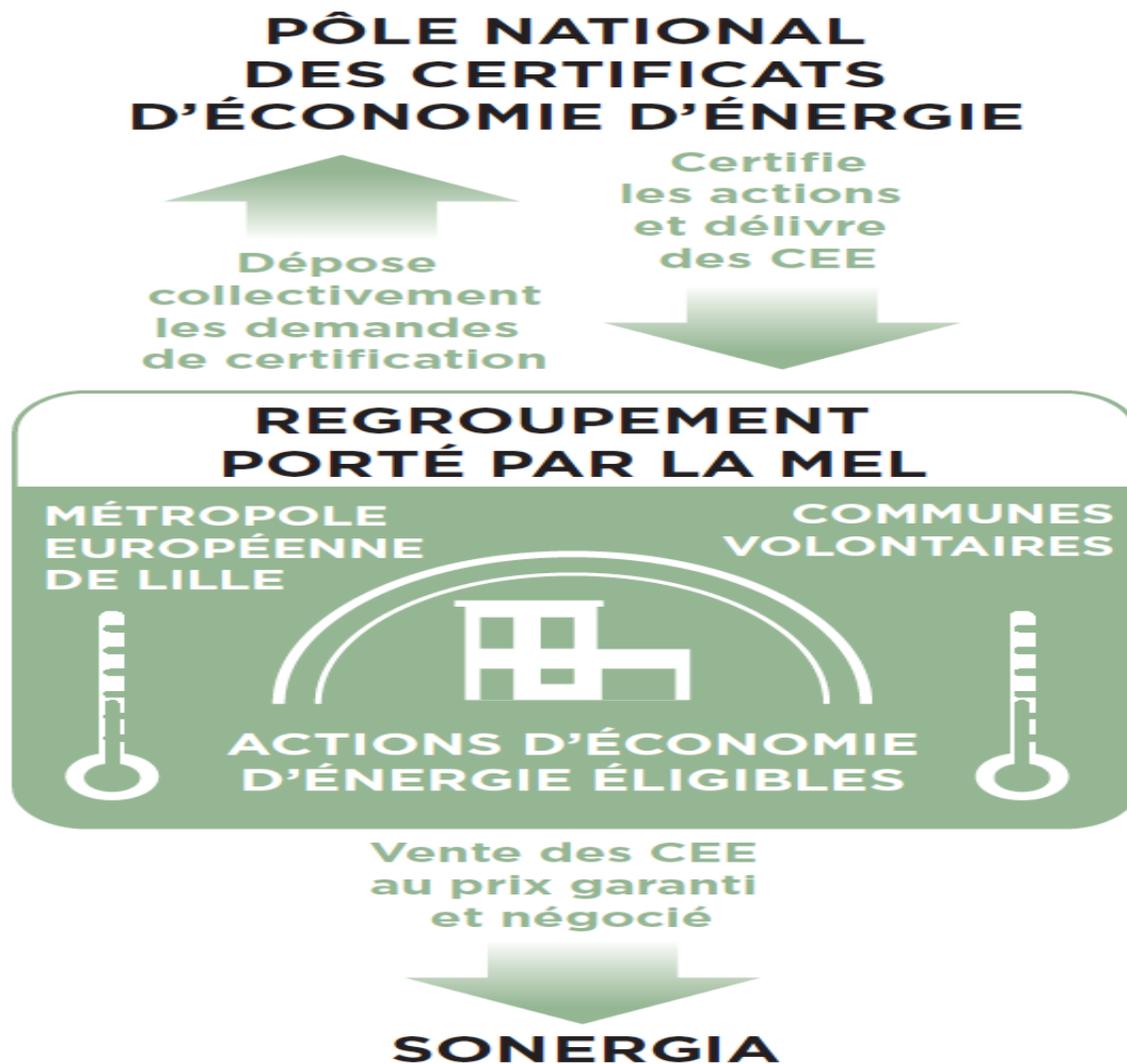
Dans le cadre du Plan Climat Air Energie et du Schéma métropolitain de mutualisation

- ✓ **Regroupement** porté par la MEL, ouvert aux communes volontaires
- ✓ **Conventionnement avec un obligé** pour garantir un prix négocié
- ✓ Recrutement d'un **agent dédié**
- ✓ Mise à disposition d'un **outil numérique**

A ce jour, 8 directions opérationnelles de la MEL et 67 structures (65 communes, un SI, une SPLA) bénéficient de ce nouveau service.



Schéma du **dispositif mutualisé métropolitain**



Quelle répartition des rôles entre la MEL et les communes membres du regroupement ?

Rôle du porteur de projet

PLATEFORME POUR LA GESTION DES DOSSIERS CEE

Stratégie
d'action

Montage du
dossier

Dépôt des
dossiers pour
certification

Valorisation
financière

Rôle de la MEL en tant que
tiers-regroupeur

Fonctionnalités de la plateforme :

- Vérification de l'éligibilité
- Simulation de la prime CEE
- Constitution du dossier (avec rappels)
- Transmission des pièces justificatives
- Export pour dépôt auprès du PNCEE

Modalités de rachat des CEE : **une recette fixe pour les porteurs de projet**



Versement de la recette

- Recette de **6,50 €** par MWh.Cumac certifié



Remboursement des frais de gestion

- **60 cts par MWh.Cumac** pour un volume annuel de 50 GWh cumac générés
- **30 cts par MWh.Cumac** pour un volume annuel de 100 GWh cumac générés

Membres du
regroupement
(MEL et communes)

- ✓ Un prix garanti : 5,90 € par MWh.Cumac minimum
- ✓ Aucun frais à l'adhésion au service : uniquement lors de la valorisation des projets

Valorisation mutualisée des CEE/ Dépôts réalisés

1er dépôt

15 octobre 2019

- ❑ **1 708 opérations standardisées valorisées et un programme CEE valorisé** – dont 37 % d'opérations déposées par 16 communes et la FEAL
- ❑ Montant total de CEE : **179 677 MWh.cumac**
- ❑ CEE valorisé à **6,20 €** par MWhc
- ❑ Plus de 1 100 000 € de recette, dont **85 455 €** pour les communes

2e dépôt

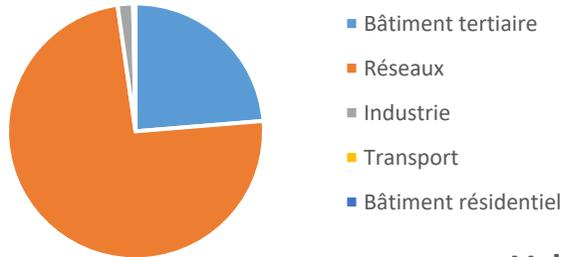
16 septembre et 23 octobre 2020

- ❑ **1 899 opérations standardisées ont été déposées** – dont 57 % d'opérations déposées par 15 communes et la FEAL
- ❑ Montant total de CEE : **66 384 MWh.cumac**
- ❑ CEE qui sera valorisé à **5,90 €** par MWhc
- ❑ 391 666 € de recette attendue, dont **223 977 €** pour les communes

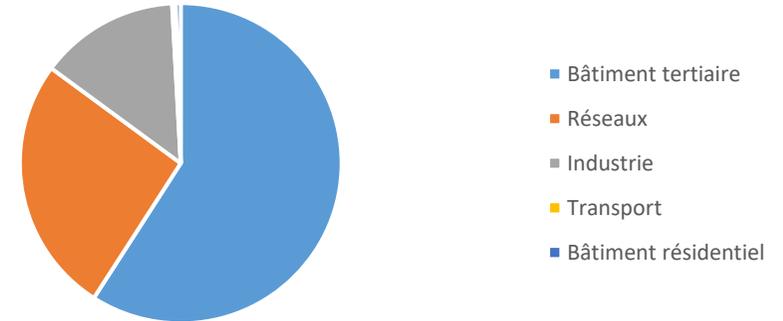
Prochain dépôt en août 2021

Valorisation mutualisée des CEE/ Nature des opérations valorisées

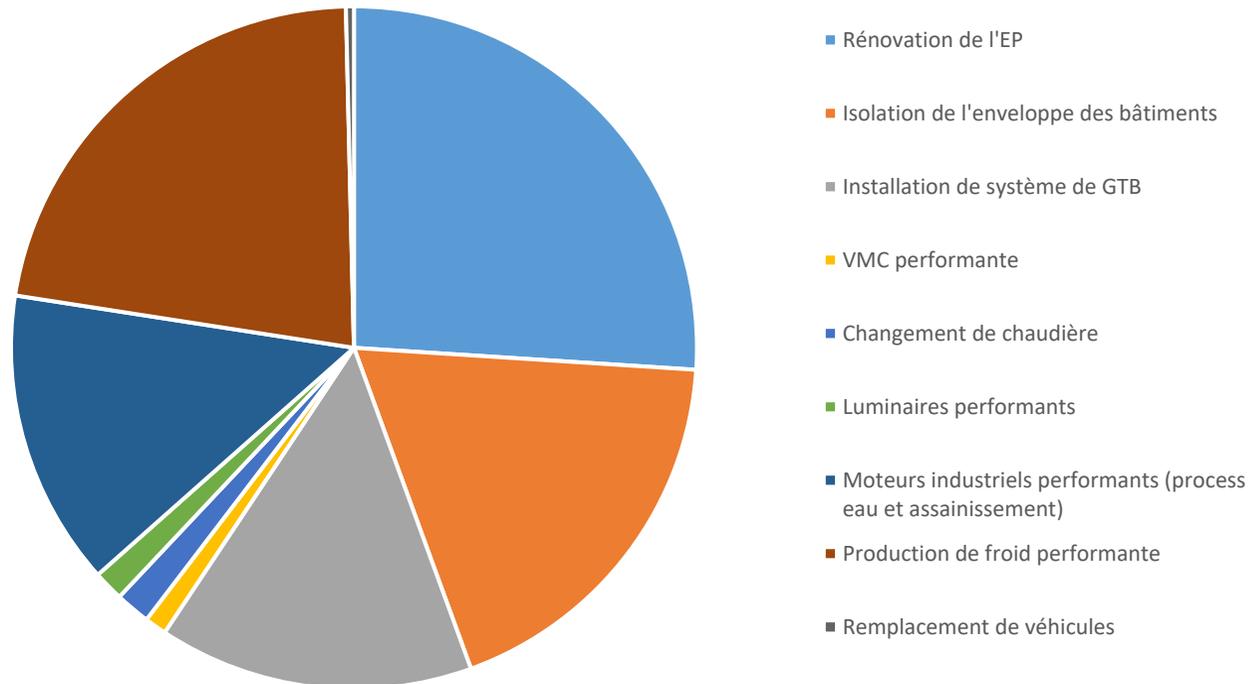
Nombre d'opérations par secteur pour les deux dépôts



Volume de CEE par secteur pour les deux dépôts



Volume de CEE par typologie de travaux



Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal/ Outil financier à destination des communes du territoire



Etude énergétique et environnementale du patrimoine communal

Aide forfaitaire par étude réalisée

Aide de 1 000 € pour l'audit énergétique

> identifier et ordonnancer un programme de travaux chiffré et argumenté, en coût global, sur la base de deux scénarios proposés minimum (BBC rénovation et objectifs réglementaires du décret tertiaire)

Aide de 2 000 € pour la Simulation Thermique-Dynamique (STD)

> Simuler le comportement thermique des bâtiments en fonction de leur environnement et de leurs conditions réelles d'occupation (confort été/hiver).



Rénovation énergétique et environnementale du patrimoine communal

Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles

Concerne l'éclairage public et les bâtiments communaux **à l'exception des bâtiments couverts par les autres fonds de concours métropolitains**

Tous les travaux concourant à la performance énergétique et environnementale (fourniture et/ou pose) respectant les prescriptions techniques imposées dans le cadre du dispositif des CEE uniquement pour les travaux correspondants aux opérations standardisées définies au niveau national



Production d'énergie renouvelable ou de récupération

Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles

Installation de la centrale de production sur le patrimoine communal

+ certains travaux connexes nécessaires à la mise en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables, à savoir notamment le renforcement de la structure du bâtiment accueillant l'installation de production d'énergie renouvelable.

Reconstruction d'équipements scolaires issus de bâtiments préfabriqués modulaires

Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles

Concerne les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les restaurants scolaires

Respect du critère E3/C1 afin de garantir la performance énergétique et environnementale de ces futurs équipements

Anne BREVIERE

Chargée de Mission Valorisation des Certificats d'économie d'énergie

abreviere@lillemetropole.fr



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies
CS 70043 – 59040 - LILLE Cedex

Standard : +33 (0)3 20 21 22 23

